



**HAL**  
open science

## **Savoirs d'éleveurs : deux études de cas à front renversé (deuxième moitié du XIX e siècle)**

Jérôme Lamy, Sylvie Vabre

### ► **To cite this version:**

Jérôme Lamy, Sylvie Vabre. Savoirs d'éleveurs : deux études de cas à front renversé (deuxième moitié du XIX e siècle). La Diana. Les paysans et leurs animaux, 2024, 978-2-911623-35-6. <hal-04839790>

**HAL Id: hal-04839790**

**<https://univ-tlse2.hal.science/hal-04839790v1>**

Submitted on 16 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## Savoirs d'éleveurs : deux études de cas à front renversé (deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle)

Jérôme Lamy (CNRS, CESSP, EHESS), Sylvie Vabre (Université Toulouse Jean Jaurès, FRAMESPA)

Dans l'ouvrage collectif, *Les savoirs ruraux du Moyen Âge à nos jours*<sup>1</sup>, nous avons proposé de considérer les savoirs ruraux comme un ensemble de connaissances pratiques, sensibles, concrètes mais aussi livresques et académiques. Ici, nous souhaitons interroger les savoirs d'éleveurs et les éventuelles tensions qui travaillent les groupes d'acteurs engagés, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, autour des pratiques d'élevage des chevaux et des mules pour le Poitou et des brebis pour le sud du département de l'Aveyron. Or, avant même d'interroger les pratiques, notons que l'usage du mot « élevage » adapté aux animaux de la ferme apparaît en 1835 alors qu'un autre terme, plus spécialisé, s'impose parallèlement dans le lexique des savants du monde rural : la zootechnie.

Il semble que la première occurrence du terme « élevage » soit celle du *Supplément au Dictionnaire de l'Académie française* en 1835, qui indique « Action, manière d'élever des animaux, tels que chèvres, bœufs, volailles, etc »<sup>2</sup>. Au siècle précédent, ni le *Dictionnaire de Trévoux*, ni l'*Encyclopédie* ne mentionnent ce nom. Le verbe « élever » dans l'*Encyclopédie* renvoie pour le domaine agricole aux « jeunes plantes » et aux « différens soins qu'on doit prendre »<sup>3</sup>. Le *Dictionnaire de Trévoux*, quant à lui, mentionnait bien, dans son troisième tome, que « élever » se « dit aussi des animaux »<sup>4</sup>. Si l'on consulte le septième tome, paru en 1870, du *Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre Larousse, le terme élevage ouvre une notice roborative entièrement consacrée à la définition de « l'action de produire, de faire venir, d'élever des animaux, afin de les rendre meilleurs et plus propres à nos services »<sup>5</sup>. Le mot alors « nouveau », introduit donc des notions que le terme « domestique » ne soulignait pas.

---

<sup>1</sup> Jérôme Lamy, Sylvie Vabre (dir.), *Les savoirs ruraux du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2023.

<sup>2</sup> François Raymond, *Supplément au Dictionnaire de l'Académie française*, sixième édition publiée en 1935, Paris, Gustave Barba, 1836, p. 312.

<sup>3</sup> Antoine Joseph Dezallier d'Argenville, « Élever », in Denis Diderot, Jean Le Rond d'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, vol. 5, 1755, p. 507

<sup>4</sup> *Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, T. 3, Paris, La Compagnie des Libraires Associés, 1771, p. 624.

<sup>5</sup> « Élevage », in Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, T. 7, Paris, Administration du Grand dictionnaire universel, 1870, p. 341.

Les usages se sont transformés lentement : ainsi, Frédéric Duhart indique que le terme « type agricole » a longtemps cohabité avec celui de « type industriel » pour désigner les différents standards d'oies du sud-ouest au XIX<sup>e</sup> siècle. La notion d'élevage est conçue comme une manière productive d'envisager l'animalité rurale, il s'agit « d'élever » des animaux, de les faire passer d'un stade « agricole » à un stage « industriel<sup>6</sup> » – Ces pratiques s'ancrent dans le monde rural au XIX<sup>e</sup> siècle pour finalement, à la fin du siècle, regrouper l'économie générale du soin et de l'usage des animaux dans un cadre agricole.

Quant à la zootechnie, il s'agit bien d'une nouvelle discipline dans le corps des savoirs vétérinaires du XIX<sup>e</sup> siècle. Le chimiste et physicien André-Marie Ampère propose l'expression, dans son *Essai sur la philosophie des sciences*, paru en 1834. Évoquant sa façon de classer les sciences, le savant indique que même s'il sépare « la botanique de la zoologie », il associe volontiers, « sous le nom d'agriculture, l'étude de tous les moyens par lesquels nous apprions à notre utilité tant les végétaux que les animaux (...) »<sup>7</sup>. Mais Ampère préfère conserver « le nom d'agriculture » pour tout ce qui a trait « aux végétaux » et pour ce « qui se rapportent aux animaux », il évoque « une science à part, à laquelle [il a] donné le nom de *zootechnie* »<sup>8</sup>. Le terme apparaît dans le cours d'agriculture publié par Adrien de Gasparin en 1843, même si celui-ci exclut la zootechnie du champ des apprentissages utiles<sup>9</sup>. Dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la zootechnie est une discipline scientifique bien établie, participant du vaste mouvement d'académisation des savoirs ruraux. Attardons-nous sur la définition qu'André Sanson donne de la zootechnique dans son *Traité de zootechnie*, dont la troisième édition paraît en 1882 : « La zootechnie (...) est la technologie des machines animales, ou la science de leur production et de leur exploitation. On l'a définie aussi [comme] la science du bétail ; mais une telle définition n'est pas suffisamment compréhensive. Le bétail est l'ensemble des animaux de la ferme ou de l'exploitation agricole. Or, l'objet de la zootechnie ne se limite point à ces animaux-là ; il s'étend à ceux qui sont exploités dans les autres industries, ou employés pour la défense nationale, dans la constitution des armées. Et la science de l'exploitation de ces derniers n'est ni

---

<sup>6</sup> Voir l'utilisation des deux termes à propos des oies dans Frédéric Duhart, *De confits en foie gras – Une histoire des oies et des canards du Sud-Ouest*, Anduna, Elkar éditions, p. 30-31.

<sup>7</sup> André-Marie Ampère, *Essai sur la philosophie des sciences*, Paris, chez Bachelier, 1834, p. xxxiii

<sup>8</sup> Ibid., p. xxxiv

<sup>9</sup> Adrien de Gasparin, *Cours d'Agriculture pratique*, T. 1, Paris, Librairie Agricole de la Maison Rustique, 1843, p. 18.

moins difficile ni moins importante que celle du bétail proprement dit »<sup>10</sup>. Sanson ajoute, que « [l]a science zootechnique, ou plus simplement la zootechnie, en tant que science abstraite, est une branche nouvelle de la biologie », mais il ajoute que « [a]vant que le terme zootechnie fût introduit, il existait un ancien corps de doctrine empirique », très peu articulé aux « lois économiques »<sup>11</sup>.

La discipline collige donc des attentes savantes et économiques et s'inscrit donc dans la prise en compte des animaux comme éléments productifs pour les activités marchandes. Les dictionnaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle se font l'écho de ce corpus de savoirs vétérinaires spécifiques. Ainsi le *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse donne un large écho à la zootechnie avec une définition sur trois colonnes, relatant aussi bien l'histoire longue des rapports utilitaires au bétail que les aspects plus contemporains de ses développements<sup>12</sup>. Étienne Landais et Joseph Bonnemaire ont bien montré que cette nouvelle discipline, qui fait du bétail un objet scientifique et économique, s'est trouvée prise en tension entre des attentes savantes exigeantes et des considérations plus pratiques<sup>13</sup>. Élevage *versus* zootechnie ? Les dictionnaires ont pour vocation d'accorder à un mot ou une expression un statut, consacrent une pratique mais que se passe-t-il sur le terrain ? Dans les Deux-Sèvres et l'Aveyron, la complexité du basculement de la domesticité à l'élevage, la mise en œuvre des pratiques à large échelle met en jeu des questions tout à la fois sociales, politiques et techniques. Notre objectif est de réévaluer ces questions à la lumière des savoirs ruraux.

Notre communication se découpe entre trois temps. Nous proposerons d'abord de circonscrire les espaces ruraux que nous avons étudiés et dont nous pointerons les proximités et les différences. Ensuite, nous détaillerons les enjeux de l'élevage pour les différents groupes d'acteurs locaux investis dans ces pratiques agricoles. Enfin, nous exposerons la façon dont les savoirs ruraux (et notamment les savoirs académiques vétérinaires) se diffusent et produisent des effets dans les Deux-Sèvres et dans l'Aveyron.

---

<sup>10</sup> André Sanson, *Traité de Zootechnie*, T. I : *Zoologie et zootechnie générales, organisation, fonctions physiologiques et hygiène des animaux domestiques agricoles*, Paris, Librairie agricole de la Maison Rustique, 1882 (3<sup>e</sup> éditions), 1

<sup>11</sup> Ibidem, p. 2.

<sup>12</sup> Article « Zootechnie », in *Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle*, T. 15, Paris, Administration du Dictionnaire Universel, 1976, p. 1506.

<sup>13</sup> Étienne Landais, Joseph Bonnemaire, « La zootechnie, art ou science ? Entre nature et société, l'histoire exemplaire d'une discipline finalisée », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°27, 1996, p. 25.

## 1 – Deux territoires pauvres et spécialisés

Si l'on rapproche les observations réalisées par les contemporains à propos des deux territoires, la pauvreté géographique et la renommée de pratiques d'élevage sont les éléments communs.

Le baron Charles Dupin dans sa *Statistique des Deux-Sèvres*, parue en 1811, décrivait un territoire aux faibles dispositions géologiques : « Les vallées des plaines, quelque part qu'on les fouille, ne présentent qu'une couche de terre végétale seulement suffisante pour la culture (...) »<sup>14</sup>. Globalement, le représentant local du pouvoir, voit l'agriculture du département, comme une « routine aveugle »<sup>15</sup> peu propice aux innovations et aux progrès. Cependant, les animaux présentent quelques plus-values : « Quoique, dans la nomenclature des bestiaux, le cheval soit en possession du premier rang, dans la *Statistique* du département des Deux-Sèvres, les mules doivent avoir la préférence ; elles sont la principale richesse du pays. (...) La race des mules et des mulets produite dans le midi des Deux-Sèvres est supérieure à celle des autres pays, non-seulement de la France, mais encore de l'Europe »<sup>16</sup>. Cette spécialisation dans l'élevage des mulets s'approfondit encore tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Eugène Ayrault, vétérinaire à Niort, publie en 1867, une petite monographie sur l'industrie mulassière. S'il voit dans cette « industrie (...) une des branches les plus importantes de la fortune agricole de la France »<sup>17</sup>, l'homme de l'Art fustige cependant le « cultivateur Poitevine » attaché à « sa routine », bardé de « préjugés, tristes fruits de l'ignorance (...) »<sup>18</sup>.

L'industrie mulassière est une manne pour l'agriculture des Deux-Sèvres. André Benoît rappelait que « [l]es trois départements poitevins [*i.e.* la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée] (...) élevaient environ 12000 [mules] en 1830, mais dans les Deux-Sèvres seules, leur nombre serait passé de 7500 en 1802 à 15000 ou 18000 en 1845 »<sup>19</sup>. Il ajoute que « [c]'est aux environs de la fin du Second Empire que l'élevage mulassier aurait atteint sa production maximale »<sup>20</sup>. L'élevage de mules et de mulets dépasse, sous

---

<sup>14</sup> Charles Dupin, *Mémoire statistique des Deux-Sèvres adressé au Ministre de l'Intérieur*, Paris, Imprimerie de la République, an XII, p. 132.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 226.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>17</sup> Eugène Ayrault, *De l'industrie mulassière en Poitou*, Niort, L. Clouzot, 1867, p. 5

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>19</sup> André Benoît, *Paysans du Sud-Deux-Sèvres, T. 2 : Au XIXe siècle, l'esprit de progrès (1789-1880)*, La Crèche, Geste éditions, 2006, p. 153

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 205.

le second Empire, les 30000 têtes pour s'approcher des 40000<sup>21</sup>. L'enjeu économique du mulet deux-sévrien est considérable. Auguste Lemaître, chef d'escadron au dépôt de remonte de Saint-Maixent, assurait dans un petit ouvrage de 1847, à propos des achats d'animaux élevés dans le département : « (...) il faut voir les Languedociens, les Provençaux, les Béarnais, les Espagnols verser leurs lourdes valises remplies d'or sur les tables des auberges »<sup>22</sup>. Voici donc, à grands traits, la configuration de l'élevage deux-sévrien au XIX<sup>e</sup> siècle.

La production de mulets s'articule nécessairement à l'élevage de chevaux. Mais la cohabitation n'est pas toujours aisée ; les objectifs agricoles ne s'alignent pas parfaitement. Jacques Bujault, agronome et député des Deux-Sèvres au début du XIX<sup>e</sup> siècle s'emporte contre les propriétaires de chevaux qui ne savent pas discerner les qualités des mules et des mulets : « On voit que la race mulassière est lourde, lente et sans aucun agrément, propre ; tout au plus à traîner un fardeau. Les gens du haras ne la trouvent belle ; cela ne m'étonne point. Les entêtés ne veulent pas comprendre que ce n'est pas de la jument qu'il s'agit, mais de la mule. Ils disent : cette bête est affreuse. – Malheureux, regarde ; elle donne des mules superbes »<sup>23</sup>. Le même Bujault rappelait combien, à Saint-Maixent, dans le sud du département, l'édification d'un haras avait, au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>, suscité un engouement considérable avant un essoufflement fatal : « Quand on le créa ce fut un délire, une passion, une fureur ; les propriétaires ne rêvaient que de chevaux. Sept ou huit ans après, on se réveilla désenchanté ; le découragement succéda à l'enthousiasme, et tous les essais furent abandonnés »<sup>25</sup>.

En raison de leur pauvreté, les causses du sud de la France offrent une organisation agricole particulière au XVIII<sup>e</sup> siècle et Paul Marres souligne dans sa thèse les mises en valeur complémentaires : l'homme des vallons, laboureur et parfois vigneron, et le caussenard, production de grains et élevage de moutons, sont bien souvent les mêmes : le riverain cultive des champs sur le causse<sup>26</sup>. Comme dans la plupart des autres régions, l'activité fromagère y reste très secondaire et donne des résultats modestes. Richeprey

---

<sup>21</sup> Ibid, p. 206.

<sup>22</sup> Auguste Lemaître, *Physionomie du dépôt de remonte de Saint-Maixent*, Saint-Maixent, Industrie de Reversé, 1847, p. 55.

<sup>23</sup> Jacques Bujault, *Œuvres*, Paris, Félix Malteste, 1865, p. 323

<sup>24</sup> Jacques Fouchier, *Saint-Maixent... L'École. Histoire du château fort et de l'école militaire (1224-1989)*, Saint-Jean-d'Angély, Éditions Bordessoules, 1989, pp. 68-95.

<sup>25</sup> Jacques Bujault, *op. cit.*, p. 319.

<sup>26</sup> Marres (P.), *Les grands causses*, Tours, Arrault et Cie, 1935, t. 2, p. 20.

l'évaluait à six mille quintaux lors de son passage, soit 250 tonnes<sup>27</sup>. Ici comme ailleurs, l'industrie lainière triomphe. Les ovins, nourris grâce aux foins des vallons, produisent la laine, ensuite lavée et tissée dans les ateliers des *riverains* qui dépendent des marchands de Saint-Affrique et de Lodève, importants centres textiles. L'écoulement de ces produits vers le Languedoc assure l'approvisionnement en sel, utile pour compléter l'alimentation des moutons. L'activité fromagère apporte un revenu complémentaire, même modique, la pauvreté des terrains n'autorisant pas une grande prospérité. En 1858, soit quelques décennies plus tard, après avoir envoyé son premier rapport, le nouveau sous-préfet de Saint-Affrique rédige un complément d'information : « Un fait économique assez remarquable a lieu dans l'arrondissement de Saint-Affrique. Un produit, qui partout ailleurs n'est considéré que comme l'accessoire des exploitations agricoles, devient ici la cause première de la richesse du pays, le fond principal de son agriculture et de son industrie. C'est la brebis, employée parmi nous dans toutes ses applications possibles. D'immenses troupeaux de ces animaux peuplent tous les plateaux de nos montagnes et se nourrissent des maigres herbages mêlés de serpolet qui en constituent l'unique végétation. Leur chair est à peu près la seule qui se consomme dans les villages. Leur peau subit, sans sortir de nos limites, toutes les préparations dont elle est susceptible ; leur laine est la matière première qui alimente la partie la plus importante de l'industrie locale ; enfin, avec leur lait, on fait ces fromages qui, après un séjour de quelques mois dans les caves de Roquefort, deviennent un objet de consommation précieux et sont une des sources de fortune les plus assurées de ce département. Aucun fait n'est puéril en présence de semblables résultats<sup>28</sup>. »

La brebis semble en effet le centre d'une activité diversifiée : en 1860, les activités millavoises de ganterie, mégisserie et tanneries occupent 103 entreprises et 1 044 ouvriers<sup>29</sup>. Mais la production de lait pour la fabrication de fromage n'est pas en reste. Elle représente même le principal revenu. En 1869, le président du jury du concours de la race du Larzac notait dans son rapport que le produit moyen annuel global de chaque

---

<sup>27</sup> L'évaluation réalisée par Richeprey équivaut à deux mille cinq cents quintaux métriques ou deux cent cinquante tonnes. À l'origine le quintal est un poids de 100 livres, soit 48,95 kilogrammes à Paris. Avec l'adoption du système métrique, le quintal métrique correspond à 100 kilogrammes, dix quintaux faisant une tonne. Sauf indication contraire, le quintal utilisé dans les pages qui suivent correspond à 48,95 kilos.

<sup>28</sup> Rapport du sous-préfet de Saint-Affrique, daté du 30 septembre 1858. A.N., F1c III Aveyron 7 : comptes rendus administratifs An VI – 1870, 30 septembre 1858.

<sup>29</sup> AD Aveyron, 6M 737.

tête dans la région s'élevait à 28 francs<sup>30</sup>. Un calcul semblable, réalisé un an plus tôt pour la brebis de la vallée d'Aure, dans les Pyrénées, montrait un bénéfice de 4,80 francs seulement. Le journaliste du *Journal de Toulouse* qui rapportait les faits, ajoutait : « On sait qu'un mouton élevé dans les conditions où se trouvent les troupeaux des Pyrénées, [...] donne environ cinq francs de bénéfice par année. Les éleveurs de la vallée d'Aure ne sont donc pas une exception à la règle commune<sup>31</sup>. » Là se trouve la singularité du Larzac et de ses environs : nulle part ailleurs, la brebis n'est si bien valorisée et son produit laitier aussi grand. En une soixantaine d'années, l'éco système des causses s'est transformé sous la pression de l'industrie fromagère et de la demande.

## 2 - Les enjeux croisés de l'élevage

Venons-en maintenant aux différents enjeux dans lesquels sont prises les pratiques d'élevage, à la fois dans les Deux-Sèvres et en Aveyron. L'élevage concerne à la fois les administrations publiques dans toute leur diversité, les éleveurs et les notables locaux.

Pour les Deux-Sèvres, nous nous centrerons sur l'émergence d'une école de dressage dans les années 1860. La « suppression » du dépôt d'étalon pousse la ville à obtenir « un établissement d'un autre genre » afin d'occuper le bâtiment. Les édiles craignent, dans un premier temps, que l'édifice soit « vendu » par « le gouvernement »<sup>32</sup>. La municipalité se mobilise finalement, en 1864, pour établir dans l'ancien château une « école de dressage ». Encore faut-il « obtenir » du ministère des finances « la cession gratuite des bâtiments de l'ancien dépôt d'étalons pour y installer cette école ». *In fine*, le gouvernement accordera une location « avantageuse » à la ville de Saint-Maixent<sup>33</sup>. Les administrations locales et nationales mettent donc bien tout en œuvre pour favoriser cette structure pédagogique ; elles saisissent l'importance économique d'un savoir dispensé sur les chevaux. Mais, dans un premier temps, les liens avec l'activité mulassière ne sont pas évoqués. Cette industrie florissante est suffisamment

---

<sup>30</sup> AD Aveyron, 7 M 350, rapport de M. Viala, délégué de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron au concours de La Cavalerie du 22 septembre 1869, manuscrit.

<sup>31</sup> D'Aspremont (P.), « Les Pyrénées – La vallée de Luchon », *Le Journal de Toulouse*, lundi 21 septembre 1868, p. 4.

<sup>32</sup> Archives départementales des Deux-Sèvres (ADDS), 7 M 30, Extrait du registre du Conseil municipal de la ville de Saint-Maixent, 27 octobre 1863.

<sup>33</sup> ADDS, 7M 30, Extrait du registre du Conseil municipal de la ville de Saint-Maixent, 11 mai 1864.

dominante pour ne pas être inquiétée ou concernée par l'émergence d'une institution pédagogique centrée sur le cheval de monte ou de transport.

Les autres acteurs en jeu sont les éleveurs qui, à Saint-Maixent, sont principalement des notables locaux. Il se sont réunis pour fonder « une société civile ayant pour objet (...) de former des cochers et des palfreniers[suc], de dresser et de vendre des chevaux français »<sup>34</sup>. L'objectif est de parvenir à faire vivre une activité autour de l'économie du cheval. Cependant, les résultats sont contrastés et l'école de dressage connaît de nombreuses difficultés avant de se transformer en « une entreprise individuelle »<sup>35</sup> aux mains de l'ancien directeur, M. Desroches.

Cependant, avant que cette école ne soit fondée, alors que les notables discutent des possibilités qui s'offrent à eux pour remplacer le haras, une discussion s'ébauche au sein du Conseil Municipal pour envisager la possible création à Saint-Maixent, d'une école vétérinaire. La commission nommée pour réfléchir au sujet souhaite donc que le « gouvernement » compense la perte du haras « par la création d'un établissement dont l'utilité (...) » locale « est incontestable ». L'objectif est « la création d'une quatrième école vétérinaire » en France. Il n'existe alors que trois structures d'enseignement pour la médecine animale à Lyon (depuis 1762<sup>36</sup>), Paris (1765) et Toulouse (1825)<sup>37</sup>. On ignore jusqu'où les édiles saint-maixentais ont porté leur rêve d'une instruction vétérinaire dans leur ville. L'école de dressage va, par la suite, réinscrire les savoirs ruraux hippologiques dans le quotidien de la ville. Cependant, cette structure – de moindre calibre qu'une école vétérinaire – ne comble pas toutes les attentes locales du point de vue des connaissances animales.

Surtout, tous les notables locaux ne sont pas convaincus par l'intérêt d'un enseignement centré sur savoirs d'élevage pour les chevaux. En 1867, le Grand Écuyer, Émile-Félix de Fleury, fait parvenir une circulaire aux préfets pour « fonder, dans chaque chef-lieu de département, un cours d'histoire naturelle élémentaire et pratique (...) afin d'éclairer le pays sur les moyens raisonnés de multiplier et de perfectionner [les] animaux domestiques, et spécialement [les] races de chevaux ». Le préfet des Deux-Sèvres transmet la missive au Conseil général et contacte la Société centrale d'agriculture des

---

<sup>34</sup> ADDS 7M 30, École de dressage, Acte de société, Préfecture des Deux-Sèvres, 9, 10 et 11 juillet 1864.

<sup>35</sup> ADDS, 7M 40, École de dressage de Saint-Maixent, s.d. [1871]

<sup>36</sup> Christophe Degueurce, « Claude Bourgelat et la création des écoles vétérinaires », *Comptes Rendus Biologie*, n° 335, 2012, p. 334-342.

<sup>37</sup> L'école vétérinaire de Limoges, fondée en 1766 cesse ses activités deux ans plus tard.

Deux-Sèvres. La commission « Zootechnie » de cette dernière institution livre un rapport contrasté sur la nécessité d'un « cours de zootechnie » dans les Deux-Sèvres. Les membres de la commission reconnaissent qu'un tel enseignement « serait sans aucun doute d'une haute utilité pour le progrès de l'économie du bétail, mais que ce cours créé en vue de la production du cheval demi-sang est non seulement inutile mais nuisible à [leurs] intérêts ». Les arguments développés pour refuser cette implantation d'un enseignement zootechnique reposent principalement sur l'inadéquation entre les caractéristiques de la région du Moyen-Poitou et les exigences de l'élevage équin. Les notables ajoutent que « [l]e seul cheval » qu'il soit intéressant « de produire » localement « est le mulassier poitevin, qui grâce au développement, à l'amélioration de [l']agriculture (...) s'est transformé et est apte non seulement à perpétuer [l']industrie mulassière mais à fournir d'excellents chevaux de troupes ». Dans cette perspective, un enseignement adapté aux caractéristiques locales et aux races équines choisis pour y prospérer pourrait s'avérer utile. Notons que dans son rapport la commission ne mentionne pas l'École de dressage de Saint-Maixent, comme s'il n'existait pas, déjà, une structure locale d'enseignement. À peine peut-on soupçonner une critique voilée dans la lettre du Président de la Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres qui accompagne le rapport. Celui-ci précise en effet que « [t]ous les établissements hippiques devraient par conséquent avoir le directeur pour professeur qui, dans un cours sérieux, donnerait des gages certains d'une science pratique pouvant en assurer le succès (...) »<sup>38</sup>.

On mesure donc combien les savoirs ruraux sont au centre d'enjeux complexes. Leur déclinaison locale et ancrée sur les propriétés du territoire constitue l'argument principal de la Société d'Agriculture. La possibilité de dépasser, précisément, les cadres locaux, constitue le point central du raisonnement des édiles saint-maixentais imaginant l'implantation d'une école vétérinaire dans la ville.

À Roquefort, la croissance de l'économie fromagère crée une situation de guerre à fleuret moucheté entre les propriétaires terriens/éleveurs et les négociants en fromage. L'enjeu principal est le prix de la matière première qui représente bon an mal an environ 70% du prix de vente du fromage au départ de la cave (à vérifier). Les tensions qui découlent de cette situation se manifestent autour de deux points territoriaux auxquels s'ajoute la définition d'une race laitière.

---

<sup>38</sup> AD 7M 30, Lettre du Président de la Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, 29 juillet 1868.

Le village de Roquefort concentre les tensions les plus visibles. Les affineurs de fromage portés par le succès du fromage de roquefort à Paris et à l'exportation, s'efforcent de mettre les caves sous le contrôle d'une seule entreprise afin de contrôler au mieux le prix de la matière première et, par ricochet, celui des fromages. Cette volonté se heurte aux objectifs des propriétaires et des éleveurs : le prix des pains de caillé et plus tard, du lait, ne peut être établi par une seule maison d'affinage qui s'affirmerait comme un monopole. Les propriétaires terriens trouvent donc le moyen de créer des entreprises concurrentes afin de briser tout élan. Ainsi, le monopole créé en 1839 par la banque Durand de Montpellier associée à Rigal, une entreprise investie dans les salins du midi est mis en cause trois ans après par la création d'une cave initiée par Barascud, un propriétaire d'importance. En 1851, le « monopole » se conjugue alors sous la forme de la Société des Caves rassemblant plus de 50% des caves. Ce n'est qu'au tournant du XXe siècle, que l'entreprise parviendra à contrôler 75% de l'affinage réalisé dans le village.

Sur le terrain de l'approvisionnement, la situation est aussi tendue. Il s'agit de trouver du lait, devenu « or blanc » pour satisfaire la demande en fromage. Or, les éleveurs des causses, qui ont participé à la croissance du premier XIXe siècle, sont dans l'incapacité de fournir plus, pour au moins deux raisons. Une insuffisance de main d'œuvre tout d'abord : quatre personnes sont nécessaires pour traire un troupeau de cent brebis matin/soir ; or, le territoire des causses connaît les migrations définitives dès la fin des années 1830 sur son pourtour sud. Par ailleurs, une brebis très bien soignée offre près de 200 litres de lait dans les années 1870, la race du Larzac ne peut produire plus. De fait, le rayon de collecte s'élargit aux territoires voisins qui basculent dans l'élevage laitier dès le milieu du XIXe siècle et à la fin des années 1890, la collecte se fait en Corse, puis en Béarn au début du XXe siècle. Ces populations rurales n'ayant pas la culture fromagère, la mise en place de laiteries qui transforment le lait en pain de caillé blanc apporta à partir des années 1890, un nouveau souffle à la production, assurant une qualité moyenne tout en évitant les pertes de matière première.

Les tensions sont aussi perceptibles dans la recherche de définition d'une race. Les concours des comices agricoles organisés par la Société d'Agriculture à La Cavalerie dès les années 1855 (vérifier) ou plus tard à Camarès promeuvent, pour toutes les raisons énoncées plus haut, la trilogie viande, laine, lait. Or, l'industrie fromagère a une toute autre demande à l'heure où la laine est en nette perte de vitesse et la viande ne peut être expédiée en quantité car en l'absence de frigorifique peu coûteux, seul le cheptel voyage.

De fait, c'est en marge du rayon de collecte traditionnel que l'orientation laitière est la plus forte. À Lacaune, dans le département voisin du Tarn, De Naurois, propriétaire terrien y pratique la sélection laitière durant des décennies et parvient à définir une nouvelle race, consacrée entièrement à la production de lait, à laquelle la bourgade tarnaise située à quelques kilomètres de l'Aveyron donne son nom au grand dam des voisins.

Les pratiques d'élevage s'articulent progressivement à des enjeux économiques d'importance. Cette rationalité marchande se double d'une intensification des savoirs sur les animaux : puisque l'élevage représente un bien commercial précieux, il devient nécessaire de spécifier les caractéristiques des animaux et d'optimiser leur croissance.

### **3- Connaissance des animaux**

Il importe de circonscrire les types de savoirs ruraux mobilisés par les différents acteurs. ; dans l'épaisseur de connaissances cadrant les pratiques d'élevage émerge une nouvelle façon de considérer les animaux, en lien avec la vie économique du pays.

Dans les Deux-Sèvres, les membres du Conseil Municipal de Saint-Maixent qui souhaitent obtenir une école vétérinaire pour leur ville remarquent que « [l']immense contrée de l'ouest qui comprend le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, le Berry, le Limousin, le Périgord, les deux Charentes (...) est (...) essentiellement agricole »<sup>39</sup>. Ils insistent sur le fait que « la production et l'élevage des bestiaux en sont la première industries et les races y sont nombreuses et variées ». Il est anormal « que la Région la plus agricole de France soit précisément la seule qui soit privée d'une école vétérinaire (...) ». L'ancrage régional est important pour rapprocher les éleveurs du savoir académique. Ainsi, note la commission « [l']éloignement de ces écoles empêche les jeunes gens de l'ouest de se destiner à une Profession qui leur assurerait dans leur Pays une Position honorable et lucrative ; la rareté des vétérinaires oblige les agriculteurs de se priver de leur conseils ou à recourir aux empiriques dont le nombre va croissant ». L'enjeu est donc de favoriser une plus profonde pénétration des savoirs académiques vétérinaires dans l'épaisseur de la société rurale. L'école vétérinaire est alors présentée comme le gage d'un savoir rural fiable.

---

<sup>39</sup> ADDS, 7M 40, Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Maixent, 27 octobre 1863. Les citations qui suivent sont extraites du même document.

La réponse de la Société d'Agriculture aux demandes d'un cours d'histoire naturelle est intéressante parce qu'elle a traduit les demandes du Grand Écuyer (centrées sur la science naturelle en générale) en exigences zootechniques signale assez l'émergence de cette nouvelle discipline dans le corps des savoirs vétérinaires du 19<sup>e</sup> siècle. Le terme même apparaît dans le cours d'agriculture publié par Adrien de Gasparin en 1843, même si celui-ci exclut la zootechnie du champ des apprentissages utiles<sup>40</sup>. Étienne Landais et Joseph Bonnemaire ont bien montré que cette nouvelle discipline, qui fait du bétail un objet scientifique et économique, s'est trouvée prise en tension entre des attentes savantes exigeantes et des considérations plus pratiques<sup>41</sup>. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la zootechnie est une discipline scientifique bien établie, participant du vaste mouvement d'académisation des savoirs ruraux.

En 1863, avant la fondation de l'école de dressage, le Conseil municipal de Saint-Maixent espère l'implantation d'une école vétérinaire, gage de la diffusion d'un savoir rural fiable. Cinq ans plus tard, alors que la structure hippique fonctionne avec l'appui des élites locales, la Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres semble refuser l'idée même d'un enseignement zootechnique dédié au cheval en général et plaide pour un recentrage sur les connaissances relatives au mulet, L'école de dressage ne semble pas même faire partie de son horizon d'attente. On mesure donc, dans le cas deux-sévrien, comment l'idéal d'un savoir d'élevage académiquement fondé et économiquement viable se heurte à des logiques d'échelle. Si les conseillers municipaux de Saint-Maixent anticipaient une école vétérinaire centrée sur les mulets et les baudets, la Société d'agriculture voit les cours de zootechnie comme un moyen d'application hyperspécialisée pour cette industrie animale. Entre les deux, l'école de dressage, dont les ressources sont manifestement limitées, peine à ancrer durablement un savoir hippologique.

À Roquefort, les savoirs académiques sont représentés dans un premier temps par la présence d'un personnel départemental dès le milieu du siècle. Ainsi, Lubin-Roche, vétérinaire, est le premier représentant d'un savoir académique implanté sur le territoire pour un temps long. On doit d'ailleurs à celui-ci une description fine des pratiques d'élevage au milieu du siècle à laquelle il ajoute mention des transformations

---

<sup>40</sup> Adrien de Gasparin, *Cours d'Agriculture pratique*, T. 1, Paris, Librairie Agricole de la Maison Rustique, 1843, p. 18.

<sup>41</sup> Étienne Landais, Joseph Bonnemaire, « La zootechnie, art ou science ? Entre nature et société, l'histoire exemplaire d'une discipline finalisée », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°27, 1996, p. 25.

réalisées depuis 1800. L'abandon progressif des parcours pour la pratique de la stabulation des troupeaux, notamment lors de la période de lactation alors que les brebis deviennent majoritaires, est soulignée ainsi que les transformations de l'alimentation. Les plantes fourragères introduites dès les années 1800 ont contribué à l'augmentation de la lactation. Lubin-Roche reste très attaché à la notion de qualité du lait, très présente dans ses recherches, en lien avec la production fromagère. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, Marre, professeur d'agriculture départemental compile différents éléments historiques et statistiques dans un ouvrage simplement intitulé *Le Roquefort* qui reste une référence.

Par ailleurs, Paul Lebrou, ingénieur des arts et métiers formé par le tout nouveau institut pasteur, représente, le savoir scientifique capté. Embauché par la Société des Caves, il réalise à partir de 1890, toutes sortes d'études sur le lait afin de fluidifier le basculement de la fabrication de pain de caillé de la ferme vers les laiteries. En quelques années, le travail de l'élevage abandonne les connaissances fromagères aux affineurs. Ainsi, lorsque l'État proposera la création d'une école de laiterie sur le modèle de celle de Mamirolle créée en 1892 (vérif), la Société des Caves refusera de façon catégorique ainsi que les autres affineurs, préférant créer son propre centre de formation.

Les éleveurs sont les grands « muets » : à notre connaissance aucun témoignage ou récit existe. Toutefois, les résultats économiques montrent combien la connaissance des animaux afin de produire plus de lait est née, dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle, de l'observation des brebis et des pratiques quotidiennes.

### **Conclusion :**

Au terme de cette enquête comparative, une série de traits singuliers se détachent. D'abord, les Deux-Sèvres et l'Aveyron présentent donc de nombreux points communs dans la façon dont les dynamiques locales d'élevage persistent quelle que soit la volonté des officiels. Cet apparent déterminisme est en fait le fruit de la demande. Ensuite, remarquons que la domesticité n'a pas disparue mais ce n'est plus le seul mot à désigner les rapports entre le paysan et l'animal. Le mot élevage a créé un nouvel espace et défini des activités rurales ouvertes sur la commercialisation et de nouveaux savoirs. De fait, l'État et les collectivités locales s'investissent dans ces activités qui deviennent des enjeux politiques et économiques. Enfin, le basculement de la domesticité vers l'élevage

reste un terrain d'étude fécond et prometteur qu'il importe d'arpenter plus systématiquement.